

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :  
03 - Extension  
vidéoprotection.  
Demande d'aide  
financière au titre du  
Fonds  
Interministériel de  
Prévention de la  
Délinquance (FIPD)

**PRÉSENTS** : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

**REPRÉSENTÉS** : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

**ABSENTS** : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

M. Assad AKHLAFA rapporteur, expose au Conseil municipal que la vidéoprotection est désormais un outil nécessaire à la garantie de l'ordre public et un outil complémentaire aux services de police dans leurs investigations.

C'est pourquoi, pour l'année 2024, la Ville d'Oyonnax a décidé de poursuivre l'action engagée précédemment sur la vidéoprotection, avec l'installation de 7 caméras dômes en haute définition, identiques à celles déjà installées.

Les secteurs stratégiquement choisis, car faisant l'objet régulièrement, d'actes délictueux ou de débordements nécessitant l'intervention de la Police Municipale et Nationale à savoir :

- Rue Courteline
- Rue Pierre Dupont
- Rue Henri Dunant – La Brétouze
- RD – Route de Marchon
- Carrefour Nierme / Charcot – Ecole Lucie Aubrac
- Rue Jean Donier
- Rues Jules Michelet/Flaubert

**Objet :**  
03 - Extension  
vidéoprotection.  
Demande d'aide  
financière au titre du  
Fonds  
Interministériel de  
Prévention de la  
Délinquance (FIPD)

Le raccordement au Centre de Sécurité Urbain (CSU) assurera l'enregistrement 24 h / 24 et 7 j / 7, avec une possibilité de visionnage en direct par les Services de la Police Municipale et Nationale qui permettra aux différentes forces de l'ordre d'adapter leur intervention en moyens humains et matériels.

Sur un plan technique, il a été retenu des caméras dômes en haute définition, identiques à celles déjà installées, caméras qui permettent un visionnage de nuit en couleur et sont capables de zoomer et lire une plaque de véhicule. La durée de stockage des images est de 30 jours, délai maximum réglementaire.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
7 caméras	128 120,30 €	FIPD 2024 50 %	105 168,42 €
Génie civil	82 216,55 €	Autofinancement Ville d'Oyonnax	105 168,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 336,85 €</b>		<b>210 336,85 €</b>

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

A la majorité par 33 voix pour et 1 contre (groupe « Oyonnax en commun »),

- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2024, la Région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que tout autre financeur possible, pour le déploiement de ces 7 caméras.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR 2024  
- par sa publication le 30 AVR 2024

Le Maire

